

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} RÉUNION DE 2011

Séance du 27 juin 2011

CG 11/4^{ème}/V-03

L'an deux mil onze, le 27 juin, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié ;

Absent(s) : /

**FONDS D'AIDE A LA MODERNISATION DES ETABLISSEMENTS
POUR LES PERSONNES AGEES (F.A.M.E.P.A.)**

**LOGEMENT FOYER "BALIVERNES" A VALENCE D'AGEN
Demande de subvention pour des travaux de rénovation
et de mise aux normes**

—
Par délibération modifiée du 20 décembre 1984, le Conseil Général a décidé de créer un Fonds d'Aide à la Modernisation des Etablissements pour Personnes Agées (F.A.M.E.P.A.) régi par les dispositions suivantes :

- travaux subventionnables : trois opérations ou tranches fonctionnelles maximum par établissement ;
- taux de subvention : 20 % du coût T.T.C. des travaux ;
- subvention maximum limitée à 30 500 € par opération.

En application de cette délibération de principe, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale des Deux Rives, propriétaire des locaux, sollicite une aide départementale pour la réalisation de travaux de rénovation et de mise aux normes du logement foyer.

L'opération projetée concerne les appartements et les parties communes du Logement Foyer et comprend deux tranches de travaux :

- Tranche 1 : remplacement des menuiseries dans les appartements et les parties communes.

- Tranche 2 : mise en place de volets roulants électriques et mise en conformité de l'installation électrique.

Le plan de financement de l'opération, dont le coût global ressort à **300 000,00 €** s'établit comme suit :

	Tranche 1	Tranche 2	TOTAL
Subventions	30 500,00 €	30 500,00 €	61 000,00 €
Emprunt	54 500,00 €	114 500,00 €	169 000,00 €
CRAM	35 000,00 €	35 000,00 €	70 000,00 €
Total financement TTC	120 000,00 €	180 000,00 €	300 000,00 €

Ce plan de financement prévoit donc l'attribution de deux subventions de 30 500 € chacune (au titre des 1ère et 2ème tranches).

Compte tenu de l'échéancier des travaux :

- Tranche 1 : début des travaux fin juin 2011

- Tranche 2 : début des travaux fin août 2011

je vous propose, au titre de cette DM1 2011, d'allouer une subvention de 30 500 € pour la réalisation de la première tranche de travaux, la tranche 2 devant bénéficier d'une subvention de 29 500 €.

Je vous saurais gré, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- vous prononcer sur cette demande de subvention,

- et, le cas échéant, inscrire les crédits correspondants à l'article 2041423 sous-fonction 53 du budget départemental.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu la délibération modifiée du 20 décembre 1984, décidant de créer un Fonds d'Aide à la Modernisation des Etablissements pour Personnes Agées (F.A.M.E.P.A.),

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Accorde au Centre intercommunal d'action sociale des Deux Rives, une subvention de 30 500 € pour la réalisation de travaux de rénovation et de mise aux normes du logement-foyer « Balivernes » à Valence-d'Agen (1ère tranche de travaux) ;
- Inscrit les crédits correspondants à l'article 2041423, sous-fonction 53 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,